

## Cinq conseils pour bien protéger votre oeuvre

### Description

Lors d'un précédent article j'avais abordé le code [la propriété intellectuelle](#).  
Si vous souhaitez protéger votre oeuvre, je vous conseille vivement de consulter l'ouvrage de Margerie Véron, sur les questions de propriété intellectuelle et de l'édition littéraire.



Margerie Véron a écrit un livre fort utile sur la question.

Ce manuel pratique s'adresse à tous les auteurs. Novices ou plus expérimentés, indépendants ou travaillant avec des éditeurs.

Voir l'extrait, ci-dessous publié sur Entre2lettres ® avec l'accord de l'auteur

### 5 moyens pour protéger un ouvrage

#### « – S'envoyer un courrier recommandé

La solution la moins onéreuse consiste à vous envoyer à vous-même un courrier recommandé contenant un exemplaire de l'oeuvre que vous avez créée. L'autocollant de l'accusé de réception devra couvrir le rabat de l'enveloppe pour éliminer toute possibilité de modification de son contenu. Il sera alors primordial de ne pas décacheter l'enveloppe ou de ne le faire que devant un huissier ou un magistrat.

La Poste permet aujourd'hui l'envoi de lettre recommandée électronique, rendant la démarche d'autant plus efficace à mon sens que vous devriez avoir une trace informatique du contenu de l'enveloppe.

#### – Déposer une enveloppe Soleau

L'enveloppe Soleau (du nom de son inventeur) coûte 15 euros et peut être retirée auprès de l'INPI. Il s'agit d'une enveloppe double dans laquelle on insère, pour chacun des volets, le document que l'on souhaite protéger. L'enveloppe ne peut cependant pas contenir de CD ou plus de 7 pages.

Un numéro est perforé au laser sur l'enveloppe et l'un des volets vous est retourné. L'INPI conserve l'autre pendant une période de 5 ans, renouvelable une fois moyennant le paiement d'une nouvelle taxe. Au delà de cette période, le second volet vous est également renvoyé ; il n'en perd pas moins sa force probante s'il est conservé intact.

EDIT : Depuis fin 2016, l'INPI a modernisé cette procédure en proposant e-Soleau, un service en ligne de dépôt d'enveloppes Soleau. Le grand avantage de cette nouvelle procédure est qu'il permet de déposer différents types de fichiers dans un plus grand volume : là où la version imprimée vous limitait à 7 pages, la version électronique vous permet de déposer des fichiers allant jusqu'à 300 Mo.

#### – Le dépôt auprès d'une société d'auteurs

La plupart des sociétés de gestion collective permettent à leurs membres, et certaines ouvrent cette possibilité à tous, de déposer une œuvre auprès d'elles. Les conditions tarifaires et la durée de conservation du dépôt varient selon les sociétés.

La Société des Gens De Lettres (SGDL) propose par exemple un dépôt simple et un dépôt en ligne, valable 4 ans renouvelable une fois, moyennant le versement d'une somme de 45 euros.

La Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques (SACD) propose également un service de dépôt pour 46 euros, valable 5 ans 70 euros (20 euros en ligne), valable 5 ans renouvelable.

La Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM), propose, pour les œuvres documentaires, des tarifs variables selon le déposant et la durée choisie.

Le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC) propose des dépôts de 5 ans moyennant le versement de la somme de 35 euros.

L'Agence pour la Protection des Programmes (APP) permet quant à elle le dépôt de logiciels et programmes informatiques.

#### – Le dépôt en ligne

Il existe aujourd'hui différents sites Internet (fidealis, eauteur...) permettant de donner date certaine à une œuvre par un système d'horodatage externalisé avec signature électronique. Les tarifs sont variables mais parfois assez intéressants.

Par exemple, Ma Preuve propose d'horodater toute création et tout type de fichier sans limite de taille et de format. Les tarifs varient de 8 euros HT pour un fichier à 2.500 euros en illimité. L'avantage de la méthode est que la « preuve » est valable tant qu'existe le fichier électronique créé par le site sur votre ordinateur.

#### – Le dépôt auprès d'un notaire ou huissier

Il s'agit du mode de dépôt le plus probant car réalisé auprès d'un officier ministériel. Les dépôts seront incontestables jusqu'à inscription de faux. Si le dépôt est conservé de manière illimitée, le procédé peut cependant s'avérer relativement onéreux, entre 200 et 300 euros environ. »

© Margerie Véron 2018

[Je suis dyslexique.](#) De facétieux neurones font des croche-pieds aux mots dans mon cerveau. Mon orthographe trébuche souvent quand j'écris. Peut-être avez-vous remarqué

une faute. Merci de me la signaler : [blog.entre2lettres\(at\)gmail.com](mailto:blog.entre2lettres(at)gmail.com)

**Auteur**

jmp33entre2l1940

default watermark